

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Géraldine DESCARGUES

Réf : GD/FL n° 2017.255

Marmande le 27 novembre 2017

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 23 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 17 octobre 2017 s'est réuni le lundi 23 octobre 2017 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, CARBONNET Serge, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : CARRERE-GALDIN Nicole, COUZINEAU Patrick, VERDIER Alain, BROUILLON Hervé, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CARRERE-GALDIN Nicole à JACQUET Josette, de COUZINEAU Patrick à BENQUET Daniel, de VERDIER Alain à CARBONNET Serge, de BROUILLON Hervé à SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles,

Madame Anne MAHIEU est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire énonce les pouvoirs qui sont au nombre 7. Le quorum est atteint. Le procès-verbal du conseil municipal du (conseil précédent) est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait un préambule.

Il est très conscient que tous les élus sont très intéressés par ce qu'il se passe dans la ville, cependant dans le registre des approximations voire même des contres vérités, la limite du supportable a été atteinte selon lui. Il a entendu, lu ces derniers mois beaucoup d'erreurs qu'il ne veut plus laisser sous silence au risque sinon de les crédibiliser. La transparence totale qu'il a voulue, appliquée à l'ensemble de ses procédures, de ses actes se heurte à tout cela. Il rappelle qu'il n' y a pas eu de déballages intempestifs de sa part à propos de diverses affaires comme par exemple l'affaire des frais de bouches du Conseil départemental, ou à propos de la disparition d'une enveloppe de 3 millions de francs en 1983 à Marmande. Cependant dans la limite du supportable il ne peut plus laisser se dire certaines choses sans contester. Il rajoute que certains ont cru pouvoir tirer profit de son silence en pensant à une méconnaissance de sa part des dossiers mais il souligne que rien ne lui échappe. Il a décidé d'aller au bout de la transparence, jouer le jeu du respect. M. Le Maire souligne que jamais sa voix sera entendue dans un procès d'intention. Il annonce que le conseil de ce jour, verra au fil des décisions qu'il ne peut plus laisser penser que la situation est tendancieuse.

Dossier n°1 : Présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne

Madame César présente le dossier sous forme d'un film.

Val de Garonne Agglomération compte 43 communes et environ 62 000 habitants, un budget de 80 millions d'euros, dont près de 8 millions d'investissements et 400 agents, un territoire qui marque.

L'année 2016 est une année stratégique pour le territoire, territoire à énergie positive, avec le début du lancement du marketing territorial. En 2016 sont à retenir différents événements : le lancement du plan numérique avec la mise en place d'une plateforme en ligne pour les citoyens, démarrage fort de la maison de l'économie, développement de la couveuse bio pour l'agriculture. Pour VGA, le Garorock est un événement majeur.

Deux nouveautés sur le territoire apparaissent le « Garonne Start up » et le Garo Camp. Le projet Terrador jeunesse commence.

Pour l'habitat en 2016 le projet « j'Eco rénove » est lancé. Le nouveau programme Leader 2015 / 2020 se poursuit.

En 2016, VGA prend la compétence de l'instruction Droit des sols pour 21 communes du territoire.

La première maison de santé à Tonneins voit le jour.

En 2016 on retiendra également le lancement du projet de création d'un pôle multimodal sur les gares de Marmande et Tonneins et un nouveau champ d'intervention pour l'agglomération GEMAPI.

M. le Maire explique que l'agglomération compte aujourd'hui 700 emplois avec 100 millions d'euros de budget. Ce sont des dossiers importants avec beaucoup de responsabilités. La situation en 2014 était déplorable avec 11 millions et demi d'euros de déficit. Une situation intenable à long terme, qui sous entendait ne plus rien dégager en investissement. Le résultat était profondément négatif.

Aujourd'hui nous n'en sommes plus là. La priorité est de ne pas commettre d'erreurs. M. le Maire ajoute qu'a été décidée l'instauration d'une commission composée de l'élus de secteur et de son directeur pour présenter le budget qui est étudié, ligne par ligne, presque facture par facture. Les projets sont classés par priorité et tous les projets construits par les différentes mairies ou administrations vont aujourd'hui voir le jour.

M. le Maire se dit peiné d'avoir lu que les états généraux de l'économie territoriale n'avaient servi à rien.

Il souhaite présenter un diaporama sur les états généraux EGETER avec les préconisations retenues qui sont :

- La demande de création maison de l'économie. (Elle se situe aujourd'hui rue Léopold Faye)
- La subsidiarité des missions (Une articulation correcte entre l'agglomération et la région est mise en place).
- Un programme d'intervention lien direct avec les entreprises
- Un travail avec les chambres consulaires

M. le Maire conclut que la subsidiarité est bien acquise.

De plus la création du club d'entreprises permet aux chefs d'entreprises d'échanger.

La gestion territoriale des emplois GTEC : est en très bonne voie. Les chefs d'entreprises attendent son opérationnalité.

Le marketing territorial était une forte demande, les entreprises se demandaient comment valoriser leurs produits.

L'administration a été formée et a remis un portrait de territoire. Les préconisations ont été entendues, certaines actées et d'autres en cours.

M. le Maire explique que sur notre territoire il existe 3 types d'économie :

- o Internationale
- o Nationale
- o Locale (économie résidentielle avec les artisans, les professions libérales etc.)

Des barèmes de l'économie sont établis par la CCI, la France, pour notre territoire l'économie locale en 2016 on note une bonne tenue de la conjoncture et nous sommes à égalité avec le Villeneuvois.

En 2014, l'économie locale rencontrait beaucoup de difficultés, amélioration en 2015.

19h25 Arrivée de P.LABARDIN.

M. Le Maire précise qu'en 2017 le problème essentiel est le suivant : le manque de terrains, tout a été vendu.

Le SMIDEM va être repris en régie.

Parmi les zones d'activités, la zone de Tonneins zone André Thevet décolle de manière inattendue.

Les chefs d'entreprises investissent et se développent.

Il souligne que c'est la première fois qu'une baisse du chômage est notable.

Aujourd'hui l'enjeu est la pérennisation de cette baisse, l'objectif est de consolider la bonne santé des secteurs, les nouvelles technologies, les secteurs avec une économie collaborative. Les tiers lieux sont selon lui les nouveaux secteurs où il faut s'engager.

S.BORDERIE intervient, elle trouve ce document très complet et ne remet pas en doute le travail des agents mais déplore de n'avoir pu prendre connaissance avant de ce document très dense.

M. Le Maire précise que c'est un document qu'il a lui-même établi, quand il a lu les inepties dans la presse, il ne souhaite pas laisser dire des choses fausses.

S.BORDERIE explique que par rapport aux Etats Généraux selon elle un citoyen lambda n'a pas encore intégré leur intérêt.

M. Le Maire reprend l'article de presse et souligne qu'il dit la vérité avec cette présentation.

M.CERUTI pense que les Marmandais apprécieront les impacts des décisions de l'agglomération dans les mois et années à venir. Il précise qu'il a été sollicité par le groupement d'employeurs représenté par Madame Gauthier qui gère une enveloppe de 200 salariés et qui souhaiterait être associée au travail.

M. Le Maire explique que l'on ne peut pas confier la clé à une seule structure qui ne représente que quelques entreprises.

M.CERUTI s'interroge par rapport au SMIDEM.

M. Le Maire informe que le SMIDEM est un Syndicat mixte et que le problème aujourd'hui avec la loi NOTRe est le transfert des compétences. En effet, le Département ne peut plus intervenir, la loi l'oblige à se sortir des syndicats.

Aujourd'hui le syndicat va être dissout. La loi dit clairement que les agglomérations sont dépositaires sur les zones économiques. C'est donc VGA qui intervient puisque Samazan est sur son territoire.

S.BORDERIE fait une remarque concernant la suppression des CAE dans les collectivités, les associations.

M. le Maire souligne qu'il n'est pas favorable à ce type de régime mais que le point positif est que cela permettait d'accéder à des carrières. Cela était une porte d'entrée en collectivité territoriale. Cette suppression précipitée n'a pas pris en compte de nombreux secteurs notamment la santé, les collectivités territoriales.

M. Le Maire remercie tous les agents qui ont géré et préparé la rentrée.

M.CERUTI interroge M. Le Maire : « quelle réflexion porte-t-il sur le logement social sur le territoire ? ».

M. Le Maire explique qu'en 2005, 2006 il y a eu beaucoup de constructions sur notre territoire qui ont rejoint le secteur social. Pour lui les gens sont logés sur notre territoire. Il est pour des objectifs rationalisés et non nationalisés. M. Le Maire est sur une démarche constructive. Le manquement de 500 logements sociaux est pour lui une hérésie.

B.MANIER a lu dans la presse les projets gouvernementaux concernant les logements sociaux : l'Etat se substituerait aux communes. Il ne sait pas si Marmande serait concerné mais souhaiterait connaître la position de M. le Maire.

M. Le Maire précise que cela concerne les zones sous haute tension et que la commune ne fait pas partie de ces zones.

M. Le Maire fait ses amitiés à l'ensemble du personnel de VGA, il est très satisfait du travail fait à l'agglomération.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°2 Plateforme de téléservices, Gestion de la Relation citoyen

M. Serge CARBONNET explique que l'objectif est de rapprocher l'administration des usagers. Aujourd'hui « le silence vaut accord ». Les avantages d'une telle plateforme est la relation directe avec l'utilisateur. La phase d'expérimentation s'achève aujourd'hui.

Il souligne que le numérique est un enjeu territorial très fort, il s'agit d'un vrai marqueur, un pôle de décision, un critère d'installation sur le territoire pour le citoyen. Le plan numérique a été travaillé, et aujourd'hui il est déployé.

M.SAHRAOUI présente le dossier. Il explique que l'intérêt est d'avoir un suivi complet de la demande du citoyen, avec une traçabilité complète, être en capacité de dire quel agent est en charge du dossier. Ce qui prime est la transparence. Sur le site de la ville se trouve un accès « démarches en ligne » liées au Cadre de vie, à Marmande Tranquillité, et tout cela pour une meilleure qualité de service.

Pour A.MAHIEU, il s'agit de rapprocher les usagers de leur ville.

M.CALZAVARA précise que des postes informatiques sont à la disposition de la population au centre social. Les usagers peuvent être accompagnés.

M.CERUTI demande si le numéro vert est maintenu, et aborde le problème des transports. Selon lui il y a moitié moins de navettes qu'à Langon. Il est convaincu que le « trop de » ou pas de réponse favorise le désengagement du citoyen. Il juge que c'est une très bonne idée, un bon outil. Les réponses concrètes vont devoir être plus dynamiques.

M. Le Maire répond que le numéro vert marche bien, il est très sollicité et précise que beaucoup d'actions sont déclenchées par le numéro vert. Il représente le premier réceptacle des quartiers.

Pour le second point, M. Le Maire explique qu'ils sont en réflexion pour les pôles d'échanges multimodaux. Pour Marmande le budget est de 5 millions d'euros financé par l'Europe, l'Etat, la Région, et le bloc communal. Ce pôle comprend la réfection de l'ensemble des parkings de la gare. Il semble qu'il y ait une amélioration des services entre Marmande-Bordeaux au sens de la fiabilité et ponctualité des trains. La commande est passée à VGA. On est en train d'imaginer un lien quotidien entre Marmande/ Tonneins/ Bordeaux, le parking de covoiturage, et la première gare de tramway de Bordeaux. Cependant, il précise qu'aujourd'hui ce n'est pas possible car la compétence ne leur appartient pas. Tout est pris en considération pour améliorer les mobilités.

L.VALAY trouve que cette plateforme est une excellente idée avec des possibilités d'avoir accès au service public de jour comme de nuit et cela touche tous les publics jeunes et moins jeunes. Ce n'est pas propre à notre collectivité. Pour les personnes qui sont moins à l'aise avec l'outil informatique des associations peuvent intervenir auprès des retraités notamment.

Elle précise qu'il existe des ateliers multimédias à la médiathèque, ateliers de sensibilisation, d'initiation à l'outil informatique auprès des seniors. Pour elle c'est une très belle réalisation.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°3 Dénomination de commune touristique

M. Le Maire explique que le tourisme est un enjeu majeur sur nos territoires qu'il juge de sous-exploité, sous-utilisé et sous-estimé. L'absence notamment de marketing territorial a fait que tourisme ne décolle pas sur notre ville.

Nous sommes au tiers de ce que nous pourrions faire il nous faut donc imaginer une politique touristique.

Stéphanie BORIE présente le dossier.

En Lot et Garonne sont dénombrées 6 communes touristiques dont une classée : Casteljaloux.

Les critères pour être classée commune touristique sont :

- disposer d'un Office de Tourisme classé,
- organiser des animations touristiques culturelles, gastronomiques ou sportives,
- disposer d'une proportion minimale d'hébergements touristiques variés.

La ville de Marmande remplit toutes les conditions pour obtenir le classement.

Les avantages liés à la dénomination de commune touristique sont : un statut spécifique par rapport aux autres communes, au niveau national seulement 3% des communes sont classées communes touristiques.

Le délai d'instruction du dossier est de douze mois par les services de l'Etat.

A.MAHIEU rejoint M. Le Maire tous les ingrédients sont réunis pour faire de Marmande une ville touristique, une ville attractive, bien située, avec un Office de Tourisme très performant, et pour elle c'est incompréhensible que Marmande ne soit pas classée commune touristique.

M. Le Maire insiste sur le fait qu'aujourd'hui nous sommes dans une société normative et nous avons une identité mais si on ne le dit pas on ne le voit pas, donc nous allons le dire. Le portrait de territoire est un document qui montre bien tout cela.

L.VALAY souligne que le tourisme vert et notamment tourisme de la voie verte est un très beau projet, positif pour tous ceux qui sont à la recherche de calme, avec des paysages magnifiques, un beau patrimoine.

M. Le Maire informe le conseil que le Portrait du territoire sera présenté le 10 novembre et le recommande.

M. Le Maire souhaite préciser que le label des communes touristiques n'entraîne aucune augmentation de rémunération pour les élus.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°4 Approbation du programme de travaux d'assainissement pour la période de 2018 à 2021

JL.DUBOURG présente le dossier Assainissement, avec des travaux importants coûteux et obligatoires. L'objectif est d'étendre l'assainissement en séparatif. Il énumère le programme

- Pour 2017, mise en séparatif Avenue Gabarra, extension rue P. Gérard, et boulevard Ulysse Casse en novembre
- En 2018 les travaux concerneront l'avenue du Docteur Neau.
- En 2019 ce sera pour le boulevard Gambetta et le boulevard Meyniel.
- En 2020, l'accent sera mis sur Lolya, rue Stendhal, allée Verlaine ...

Une étude sera menée pour les tronçons des boulevards, afin de prioriser les travaux à réaliser. M.DUBOURG remercie E. Bourdillon et S. De Groote pour leur travail et leur investissement.

M. Le Maire les remercie également et ajoute que l'expertise interne est excellente et rassurante. Il souligne la transmission de la compétence à l'agglomération.

Il précise que la fin de mise en séparatif devrait être effective en 2020.

B.MANIER souligne qu'aucun chiffrage n'a été donné alors que ce sont des travaux onéreux et demande une approche.

M. Le Maire lui précise que ces travaux sont inclus dans le budget annexe de l'assainissement budget de 800 000€.

B.MANIER demande quel est le montant des travaux dans le budget annexe.

S.BORDERIE demande si les 800 000€ sont alloués uniquement à ces travaux ?

M. Le Maire explique que l'année prochaine la situation sera particulière qu'une enveloppe supplémentaire de 500 000€ sera disponible.

P.LABARDIN explique qu'il s'agit d'une bonne négociation avec VEOLIA. Cela représente le montant des dépenses prévues et non réalisées.

M.CERUTI se demande si l'on ne pourrait pas envisager des emprunts sur des plus longues échéances pour obtenir des taux d'intérêt plus intéressants. Il souligne que la loi oblige le transfert de l'eau et de l'assainissement à l'intercommunalité. L'intérêt selon lui est que la collectivité résiste et prenne la compétence en charge. Il considère que la plus-value va vers VEOLIA. Il est convaincu que cela permettrait d'avoir une ingénierie intra-muros et faire baisser le prix de l'eau.

M. Le Maire considère qu'il faut essayer de conserver l'ingénierie au cœur de métier. En revanche, la question qui va être posée est celle du transfert à l'EPCI ou au Syndicat. Aujourd'hui il n'a pas d'opinion. En 2019, les contrats seront renégociés. Cela laisse le temps de bien réfléchir.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°5 - Mise en place du principe de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et aménagement du temps de travail

J.JACQUET présente le dossier le RIFSEEP et explique que le système de primes actuel est complexe et c'est ce qui nuit à la transparence. Le décret 2014-513 pose le principe de mise en œuvre du RIFSEEP. Le dispositif concerne l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. Elle explique que la commune de Marmande et le CCAS ont décidé de se mettre en ordre de marche au 1^{er} janvier 2019 tout en tenant compte des préconisations de la CRC. La réforme est destinée à rendre transparent le système de primes et ce sans perte de rémunération, favorisant un climat social apaisé.

Le RIFSEEP se compose de 2 primes l'IFSE obligatoire (prime versée mensuellement valorisant la fonction) et du CIA (destiné à la reconnaissance de l'engagement professionnel, manière de servir de chaque agent. Le CIA est facultatif et non reconductible).

Ce système est déconnecté du grade de l'agent attentif à la fonction. Les plafonds pris en compte sont ceux de la fonction publique d'Etat. Cela ne veut pas dire que les agents bénéficieront du même plafond.

Elle explique que le nombre de groupes d'emplois est propre à chaque groupe d'emplois.

Le Groupe 1 est le groupe dont les responsabilités sont les plus importantes.

Pour élaborer le schéma d'organisation un COPIL a été mis en place; des groupes de travail incluant les représentants syndicaux. L'attribution de l'IFSE et du CIA feront l'objet d'un arrêté individuel.

L.GAY demande si ces nouvelles primes seront prises en compte dans le calcul des retraites.

M. Le Maire explique que le système de primes actuel est bancal, avec des injustices pour les agents. Ils s'étaient engagés à revoir tout cela. La loi impose de revoir entièrement le cadre du régime indemnitaire suivant des règles précises. Il y aura une vraie justice dans l'application du régime indemnitaire. Cela va coûter plus cher à la collectivité, l'essentiel est qu'il y ait de l'équité.

J.JACQUET répond à L.GAY qu'il n'y a pas de prise en compte pour la retraite. Le PPCR est pris en compte dans la retraite.

M.CERUTI a participé à la commission mais n'est pas convaincu par ce dossier. Il annonce qu'il s'abstiendra.

J.JACQUET rappelle que la collectivité est dans l'obligation de procéder au RIFSEEP et rajoute que la collectivité est en retard.

Votants : 33 Abstention : 01 (M.CERUTI) Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à la Majorité)

Dossier n° 6 - Décision modificative n° 2 du budget principal de la ville de Marmande

S.BORDERIE apporte quelques remarques sur la page 7, sur les dépenses de fonctionnement charges de personnel frais assimilés elle souhaite savoir à quoi cela correspond.

J.JACQUET explique que 65 000 € correspondent à les nouvelles dépenses de la NBI sont au chap 012. En effet, La collectivité doit régler la NBI aux agents depuis l'établissement de la Politique de la Ville soit 65 000€.

Elle explique également que Monsieur P.CAMANI a demandé à ce que l'on valide ses services faits à la Mairie de Marmande lorsqu'il était salarié, pour un montant de plus de 16 000€.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°7 - Décision modificative n° 1 du budget annexe du Parc de Stationnement de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n° 8 - Attribution d'une subvention à l'Association Bédat Mon quartier pour l'année 2017

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°9 Effacement de dettes

S.BORDERIE demande à voir l'évolution globale.

M. Le Maire parle d'évolution favorable

J.JACQUET que cela est imposé par les tribunaux.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°10 - Remise gracieuse M SAVANT

M. Le Maire explique le cas de M.SAVANT qui s'est rendu au parking souterrain. Cette personne pensait avoir un tarif 24h et non tous les quarts d'heures. Cela a mis en évidence un problème dans les tarifs.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°11 - Nouvelle tarification du parking des Cordeliers.

M. Le Maire explique que ce dossier est la conséquence du précédent.

M. Le Maire explique que Marmande va passer en zone bleue. Les anciennes zones payantes vont être transformées en zone bleue, les autres restent à l'identique. Le disque est disponible chez les commerçants.

Dossier n°12 - Protocoles Transactionnels fin de CAE

M. Le Maire explique que la fin des contrats CAE a eu des impacts sur l'administration. Il remercie l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé pour pallier le manque des CAE.

Dans les services, les emplois du temps ont été recréés. Il y a une très forte mobilisation de tous pour que la rentrée se fasse bien.

Ce dossier correspond aux personnes qui avaient effectués des heures supplémentaires.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°13 - Abrogation d'attribution de logements de fonction et octroi d'une indemnité représentative

P.MAURIN demande si l'ancienne DGS en bénéficiait.

M. Le Maire a lu l'article de ce jour. Il procède à la lecture du début de l'article. Il explique que sur le marché il y a peu de personnes pour ce type de postes et qu'il faut des compensations, et il s'agit de compensations légales.

Il reprend ensuite les délibérations passées sous l'ancienne mandature pour ce type d'indemnités.

Les noms des personnes ayant bénéficié de ce type d'indemnités n'y figurent pas. Cependant M. Le Maire note que parmi les votants apparaît le nom de B.MANIER. Il s'interroge pourquoi ne pas avoir cité les noms dans le corps de la délibération.

Il a retrouvé le nom des personnes en ayant bénéficié et les cite avec le montant des indemnités qui leur a été versée soit un total de 198 000 €. Il souligne que tout ce qui est écrit dans cet article est faux.

Il explique que quand ils sont arrivés, La DGS était alors Directrice de la commande publique et dans sa négociation la prime de logement n'a pas été demandée. Cependant D.RAUSCENT qui a témoigné dans le journal n'était pas sur le même type de poste mais a bénéficié d'autres avantages substantiels dont il a abusé. De plus il a contesté son licenciement. Il explique que D.RAUSCENT a demandé des réparations financières mais il a perdu au tribunal administratif.

M. Le Maire explique qu'ils avaient besoin d'une personne de qualité.

Il interroge l'ensemble des élus en leur demandant s'ils n'ont jamais négocié leur salaire. Il cite la jurisprudence de Calais. M. Le Maire considère que dans cet article tout est faux et cite un proverbe « Méfie-toi, tout ce qui est écrit n'est pas toujours vrai ». Il a parlé ici des logements mais il va également s'occuper des voitures car il y a beaucoup d'abus.

Il souligne qu'il a fait un choix, qu'il n'y a aucune rétrogradation pour Madame S.BORIE bien au contraire elle s'occupe actuellement de nombreux dossiers stratégiques.

Par ailleurs il explique qu'en 2011 il y avait au sein de la collectivité 14 emplois de catégorie A. Aujourd'hui ils sont au nombre de 8. Ils ont baissé de 6 mais en termes d'expertise il est impossible d'aller plus bas.

Il insiste il pense aux intérêts de la commune et ce en toute transparence.

S.BORDERIE précise que l'article met en doute la légalité de cette délibération.

M. Le Maire répond qu'il n'est pas juriste, qu'il ne sait pas si cela sera rejeté par le contrôle de légalité mais il explique que la DGS vient de l'extérieur et qu'elle a besoin d'un logement et que par rapport aux délibérations antérieures une clarification s'imposait.

B.MANIER félicite M. Le Maire pour son monologue.

Il répond à sa remarque sur les votes antérieurs et rappelle qu'à l'époque de M.GOUZES il était dans l'opposition. Il souligne qu'il va faire un peu de juridique et précise qu'une collectivité peut loger son DGS mais cela n'est pas une obligation. Il reprend la jurisprudence citée par M. Le Maire, pour lui une seule obligation existe et est réservée aux instituteurs. Il souligne à M. Le Maire qu'il a parlé du passé mais aujourd'hui dans le présent il n'y a pour lui aucune obligation à verser une indemnité compensatrice à la DGS.

M. Le Maire lui répond qu'aujourd'hui nous parlons de frais de représentation (frais qui comprennent une voiture, logement etc...) Il souligne que les choses sont claires ce n'est pas une obligation mais il en a le droit.

Il considère que c'est un élément de négociation, que cela se fait partout.
Il pense que certains membres du conseil veulent se payer la tête du Maire.

M.SPECOGNA intervient en soulignant qu'actuellement il y a des personnes qui ne touchent que 1000€ / mois et paient leur logement. Ils ne demandent rien.

M. Le Maire précise qu'il est conscient que dans notre administration il y a des gens qui ont du mal à joindre les deux bouts mais il rappelle qu'il y a des échelles de grade, des règlements; des prises de responsabilités et que c'est la société qui est comme cela et qui veut ça.

Il souligne qu'ils sont dans un cadre strictement légal, extrêmement encadré. Il conclut que les fiches de paie de Monsieur David RAUSCENT n'ont posé de problèmes à personne.

M.CERUTI explique que ce genre de question peut perturber la crise politique le danger est là. Selon lui, ce genre de débat il faut le faire de façon responsable. L'idée est qu'il y a compensation pour une responsabilité assumée.

Pour lui la diminution du nombre de catégorie A est handicapant, il s'agit d'un choix politique et l'opposition n'est pas obligée d'approuver. Il conclut qu'il faut réduire les inégalités.

M. Le Maire estime qu'il est un maire respectueux de sa fonction. Avant quand il était dans l'opposition il votait en son âme et conscience et précise que dans l'assemblée d'autres ont fait cela Madame MF. BOUGUES par exemple. Il conclut que dans une collectivité comme la nôtre il y a des dossiers sur lesquels il faut qu'opposition et majorité se rejoignent.

A.MAHIEU a également lu le journal. A l'époque elle était solidaire des décisions du Maire, mais qu'ils n'avaient peut-être pas été au fond des dossiers. Elle conclut qu'un élu fait confiance à son maire.

M. Le Maire précise que la transparence est la première des vertus.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 02 – (B.MANIER, P.MAURIN) Pour : 31 – Dossier adopté (à la Majorité)

Dossier n°14 - Gestion des équipements d'accueil des Gens du Voyage - Modification de la délibération D2017-F-05 - Gestion des équipements d'accueil des gens du voyage de Marmande, convention de gestion avec la commune de Marmande

Votants : 33 Abstention : 01 (B.MANIER) Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°15 : Convention de mise à disposition d'un agent du Service de la Direction de la Cohésion Sociale de Val de Garonne au profit de la Commune de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°16 : Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de Granon en concession perpétuelle de M. MALARTIC Yves et Mme THOMAS Francine épouse MALARTIC

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°17 Conversion d'une concession trentenaire au cimetière de Granon en concession perpétuelle au nom de Mme ROBINEAU Marie Julia Reine (veuve DUPOUY)

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°18 Ouverture dominicale pour l'année 2018 pour les commerces de la ville de Marmande.

M.CERUTI souligne qu'il n'est pas favorable à l'ouverture des commerces tous les jours. L.VALAY explique qu'il ne s'agit pas d'une obligation pour les salariés que cela est fait sur la base du volontariat. Cela ne se fait pas de façon directive et obligatoire. Elle rappelle que les salariés travaillant le dimanche bénéficient d'une majoration, de repos compensateur.

S.BORDERIE souligne qu'il y a une disparité entre le nombre de dimanches ouverts.

S.DE LAMARLIERE explique que cela dépend des branches.

Votants : 33 Abstention : 01 (M.CERUTI) Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 – Dossier adopté (à la Majorité)

Dossier n°19 Contrats de cession et conventions – spectacles saison 2017-2018.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°20 Subventions exceptionnelles au Handball Club Marmandais et à l'A. S. du Collège de la Cité Scolaire

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°21 Tarifs Publics Locaux applicable pour l'année 2017

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°22 Contrat emploi sport – Participation communale

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°23 Manifestation URBANCE du 20 au 28 octobre 2017

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 – Dossier adopté (à l'unanimité)

Dossier n°24 Avenant n°1 à la convention de Transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet Centre-ville Cœur de vie, modification du financement du réaménagement et requalification du Boulevard Richard Cœur de Lion de la mise en place d'un ascenseur et de la création d'escalier pour franchir les remparts.

M. Le Maire précise que le calendrier prévu est respecté et que le coût de la rénovation du quartier pour les Marmandais est de 653 000€. Il rappelle le dossier du Comoedia dont le montant s'élevait à 1 400 000€ avec une subvention de 12 500 € de subvention. M. Le Maire laisse chacun juge de cet état de faits.

S.BORDERIE s'interroge sur le reste à charge Cœur de Lion et l'ascenseur.

M. Le Maire précise qu'il s'agit d'un autre dossier. Il explique que d'autres demandes de DETR vont être déposées.

P.LABARDIN redonne les chiffres concernant le réaménagement du bourg pour le bourg Fourques et le Mas d'Agenais et qu'il faut en toute proportion regarder les chiffres et les analyser correctement.

Il rappelle que la Place du Marché était utilisable pour les ambulants pour le 20 juin.

Il explique que pour la rue de la République, les réseaux étaient enchevêtrés, GRDF a dû intervenir pendant 3 semaines. Il souligne qu'il faut être raisonnable et avoir connaissance des dossiers.

L.VALAY revient sur le dossier du Comoedia et souligne que si le dossier avait été pris de façon plus professionnelle il y aurait pu y avoir des aides.

M.CERUTI juge que ce n'était pas utile de refaire la place du Marché alors que pour le Comoedia l'idée était de ne pas trop dépenser mais imprévis.

M. Le Maire ne critique pas les choix. Rénover le Comoedia en régie a été un bon choix mais ce qu'il regrette c'est que certains disent ça coûte cher.

Par rapport au dossier du Comoedia, A.MAHIEU précise qu'elle sait qu'il y a eu des manquements, qu'il s'agit d'un dossier fait dans la précipitation.

M. Le Maire lui précise qu'il ne s'agit pas d'un jugement de valeur.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

DOSSIER N°25 Projet TERRADOR – Pôle Jeunes – Cession d'une partie de l'ilot des Capucins à Val de Garonne Agglomération

Dans ce dossier M. Le Maire voulait s'assurer de la garantie d'utilisation du bâtiment.

VGA va s'engager à maintenir une mission de service public.

L'emprunt est sur 15 ans.

F.FIGUES s'interroge sur le nombre de partenaires.

M. Le Maire pense qu'il y a 5 ou 6 pôles. Il se dit surpris par l'attitude de S.BORDERIE en conseil communautaire.

B.MANIER remarque que la municipalité dispose d'un immeuble d'une valeur de 379 000€. Il s'agit pour lui d'un contrat déséquilibré, la commune se défait d'un bien de 379 000€ pour un euro. Il juge que ce montant sur le budget de la municipalité n'est pas négligeable. Il considère que la collectivité n'est pas très bien défendue et cela lui pose problème.

M. Le Maire revient sur le dernier conseil communautaire. Il y a eu 5 abstentions qui correspondaient à des élus marmandais, les autres élus n'ont pas compris et c'est pour lui la première fois qu'il a un mauvais sentiment par rapport à la représentation marmandaise à l'agglomération.

Il explique que ce bâtiment appartient à la commune et elle paie des charges. Aujourd'hui de manière illégale il existe une convention entre la Mairie et la Mission locale. L'objectif est de redresser un acte illégal.

M. Le Maire souligne que ce n'est pas la première fois qu'il y a un transfert de compétences. Il cite quelques exemples : transfert parcelle aire de grand passage à VGA, Roc II à Habitalys.

P.LABARDIN souligne qu'en tant qu'élus de l'opposition il a toujours soutenu la ville de Marmande et est déçu du comportement de l'opposition.

S.BORDERIE répond à P.LABARDIN que quand on fait de la politique on est souvent déçu mais elle ne pense pas avoir tenu des propos outranciers.

A.MAHIEU répond également à P.LABARDIN les élus n'ont pas été contre les intérêts de la ville de Marmande.

M.CERUTI revient sur le problème d'éclairage au ROC II.

M.LE MAIRE explique que l'éclairage n'est pas aux normes que l'on ne peut pas brancher tant que les normes ne sont pas respectées.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33 - Dossier adopté (à l'unanimité)

M. Le Maire conclut : « tout ce qui est écrit n'est pas toujours juste.

Décisions :

- ♦ N°. Décision n° 2017.181 - 08.09.2017 - Spectacle d'ouverture de saison
- ♦ Décision n° 2017.182 – 08.09.2017 - Frais d'hébergement
- ♦ Décision n° 2017.183 – 13.09.2017 - Travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales MS01-AC16.09 Avenue Paul Gabarra Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2017.184 – 13.09.2017 - Souscription du contrat d'adhésion à une plateforme de paiement en ligne (SP PLUS V2)
- ♦ Décision n° 2017.185 – 13.09.2017 - Avenant n°2 au contrat de location n°05.15 LAB entre la Commune de Marmande et l'USM Modification de la durée du contrat de location
- ♦ Décision n°2017.186 – 09.09.2017 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par Cynthia Tapie pour Cultur'act
- ♦ Décision n° 2017.187 – 15.09.2017 - Festival Urbance – Organisation du battle
- ♦ Décision n° 2017.188 – 20.09.2017 - Accord Commercial Ponctuel avec Electricité de France (Edf) pour la mise en œuvre de projets de maîtrise de la demande d'énergie
- ♦ Décision n° 2017. 189 – 21.09.2017 - Renouvellement du bail ORANGE n°267-B3 au site Place des Anciens Combattants d'Afrique – « Cimetière de Granon » pour une durée de 12 ans.
- ♦ Décision n° 2017.190 – 21.09.2017 - Spectacle Claudia TAGBO
- ♦ Décision n° 2017.191 – 26.09.2017 - Acta Fabula – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.192 – 26.09.2017 - Balade en calèche – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.193 – 26.09.2017 - Loisirmatic – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.194 – 26.09.2017 - Loco-Live – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.195 – 26.09.2017 - Bazar Musique « Watson Jazz » – Fêtes de fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.196 (Numéro non attribué suite à une erreur matérielle)
- ♦ Décision n° 2017.197 – 25.09.2017 - Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Marmande-Thivras
- ♦ Décision n° 2017.198 – 29.09.2017- Festival Urbance – atelier Human Beat Box
- ♦ Décision n° 2017.199 – 29.09.2017 - Festival Urbance – Concert Hip-Hop
- ♦ Décision n° 2017.200 – 03.10.2017 - Festival Urbance – Atelier et concert
- ♦ Décision n° 2017.201 – 03.10.2017 - Festival Urbance – Location et l'organisation d'espaces jeux vidéo
- ♦ Décision n° 2017.202 – 29.09.2017 - Festival Urbance – animation Graffiti
- ♦ Décision n° 2017.203 – 29.09.2017 - Festival Urbance – Performance de Graffiti
- ♦ Décision n° 2017.204 - 29.09.2017 - Festival Urbance –Atelier DJ
- ♦ Décision n° 2017.205 – 29.09.2017 - Concert Les Symphonistes d'Aquitaine
- ♦ Décision n° 2017.206 – 29.09.2017 - Spectacle HIP HOP WHEEL
- ♦ Décision n° 2017.207 – 29.09.2017 - Modification de tarif dans le cadre du Festival Urbance
- ♦ Décision n° 2017.208 – 29.09.2017 - Spectacle VAGABOND'AGES
- ♦ Décision n° 2017.209 – 29.09.2017 - Tarifs préférentiels Représentations Concerts des Symphonistes Saison 2017/2018
- ♦ Décision n° 2017.210 – 03.10.2017 - Festival Urbance - Animation Bubble Bump
- ♦ Décision n° 2017.211 – 03.10.2017 - Festival Urbance – Prestation/démo/ atelier sports urbain
- ♦ Décision n° 2017.212 – 03.10.2017 - Festival Urbance – atelier de Hip/Hop
- ♦ Décision n° 2017.213 – 03.10.2017 - Festival Urbance – atelier et DEMO de Hip/Hop
- ♦ Décision n° 2017.214 – 03.10.2017 - Festival Urbance – atelier Hip/Hop

- ♦ Décision n° 2017.215 - 05.10.2017 - Festival Urbance –Initiation Skate électrique cross
- ♦ Décision n° 2017.216 – 05.10.2017 - Festival Urbance – Spectacle feu
- ♦ Décision n° 2017.217 – 05.10.2017 - Festival Urbance – atelier de Hip/Hop
- ♦ Décision n° 2017.219 – 06.10.2017 - Contrat de Vérification de l'installation de protection contre la foudre Eglise Notre Dame
- ♦ Décision n° 2017.220 – 09.10.2017 - Bastid' Art – Fêtes de Fin d'année
- ♦ Décision n° 2017.221 –11.10.2017 - Festival Urbance – Hébergement d'artistes semaine

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Anne MAHIEU



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET



